

PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE ANNOVILLE / LINGREVILLE

Aménagement durable du territoire : Environnement – Habitat - Urbanisme

• Environnement :

La commune nouvelle dispose d'un littoral particulièrement riche et varié, composé d'un massif dunaire classé, de marais, d'un estran, ainsi que de la partie nord du Havre de la Vanlée. L'objectif est de préserver ce littoral de grande qualité, qui constitue un des éléments fondamentaux de l'attractivité du territoire.

La commune nouvelle souhaite :

- Préserver ce patrimoine naturel en poursuivant la gestion de celui-ci par le Conservatoire du littoral et le Symel.
- Poursuivre les travaux avec le Conservatoire du Littoral et le SYMEL sur les zones d'intervention et de préemption, ainsi que la gestion des espaces naturels concernés.
- Déplacer l'actuel parking de la cale de Tourneville à l'emplacement de l'ancienne décharge afin de restituer au massif dunaire son intégrité (projet en cours).
- Rechercher une cohérence dans le cadre du futur PLUI entre les communes historiques pour la gestion des espaces littoraux (mobilités douces, accès etc.).
- Favoriser la découverte et la compréhension du site par l'implantation de panneaux pédagogiques et par la mise en œuvre d'activités de découverte (projet en cours à Annoville).

• Habitat :

La commune nouvelle se fixe pour objectif de préserver la capacité d'accueil d'une population mixte pour les 20 ans à venir tout en respectant la qualité de

l'habitat des différents « villages » composant le territoire. Dans le respect du cadre fixé par le futur PLUi, elle envisage ainsi une évolution de la population, au rythme d'une dizaine d'habitants supplémentaires par an. Elle entend :

- Favoriser l'implantation de nouvelles habitations en veillant à les relier aux cœurs de bourg et à les inscrire dans une cohérence architecturale et urbanistique avec les bourgs anciens.
- Favoriser la production de logements de qualité, économes en énergie et privilégiant le recours à des filières de production locales
- Développer une offre d'habitat inclusif à destination des seniors. Situé à proximité de l'EHPAD d'Annoville, en plein cœur de bourg, ce projet s'insérera de façon cohérente dans le cadre urbain et architectural existant. Il favorisera l'interpénétration de sa population avec celle du voisinage immédiat, de façon à offrir à tous un contexte de vie partagée.

L'habitat inclusif correspond à un ensemble de logements indépendants, caractérisé par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé, permettant la réalisation d'un projet commun de vie sociale.

• Urbanisme - Transition écologique – Mobilité :

L'urbanisme de la commune de Lingreville est actuellement régi par son PLU, celui d'Annoville est régi par le RNU. L'urbanisme de la commune nouvelle trouvera son unité dans la mise en œuvre du PLUi, actuellement en cours d'élaboration.

- Entretien des cimetières dans une approche zéro phyto, en les végétalisant pour certains (projet en cours pour celui de Tourneville en lien avec le CAUE de la Manche) et élaborer un règlement communal.
- Concevoir et réaliser des voies douces pour piétons et cyclistes sur le territoire communal et particulièrement sur les voies d'accès aux différentes entrées de plage.
- Élaborer un projet cohérent d'accès à l'estran sur le territoire de la commune nouvelle, en lien avec la DDTM, aménagement de l'accès à la plage de Lingreville, par la cale notamment.
- Respecter et faire respecter la législation en vigueur en matière de publicité (RLPI).
- Entretien régulièrement le réseau routier à raison de la réfection d'une route par an selon besoins.

- Rénover et entretenir les bâtiments communaux dans le respect des normes environnementales actuelles (isolation thermique, mode de chauffage vertueux).
- Aménager le Hameau Labour.
- Conduire des travaux d'entretien lourds sur l'église de Lingreville.
- Mener une réflexion sur le devenir des trois églises de la commune nouvelle.

Assainissement collectif :

- Poursuivre les travaux d'assainissement sur le nouveau territoire, selon leur opportunité.
- Établir un règlement d'assainissement commun, notamment sur la gestion des raccordements (privés et entreprises) et prévoir les modalités d'entretien du réseau.

Services à la population

La commune nouvelle souhaite maintenir et développer des services et les équipements de proximité de qualité à la population. Elle entend :

- Rendre un meilleur service à la population, grâce à une équipe renforcée d'agents municipaux dont les compétences seront valorisées et accrues par leur rattachement à des pôles d'activité différenciés.
- Maintenir un accueil de proximité dans les mairies des communes déléguées.
- Favoriser et soutenir le commerce et l'artisanat sur le territoire en veillant à une répartition complémentaire de l'offre sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser l'installation et le maintien de personnel de santé sur le territoire, personnels que tant la présence d'un EHPAD et d'un habitat dédié aux seniors, que celle de nombreux enfants, rend cruciale.

Vie des jeunes et scolarité

La commune nouvelle s'engage à offrir aux enfants et aux jeunes de son territoire des conditions de vie permettant à la fois d'y recevoir un enseignement de qualité et d'y expérimenter une vie quotidienne riche. L'objectif est de :

- Poursuivre la réalisation de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), dont l'ouverture est prévue en 2023 à Lingreville.

- Maintenir les effectifs de l'école de Lingreville en privilégiant autant que possible les inscriptions dans cette école.
- Favoriser l'accueil des familles en offrant des services de qualité et des logements financièrement accessibles.
- Travailler en partenariat avec la CMB pour un accueil périscolaire performant.
- Maintenir une restauration scolaire de qualité.
- Envisager une action à destination enfants, afin de les sensibiliser à la citoyenneté et à l'action publique.
- Soutenir et favoriser la création d'une offre d'activité à destination des jeunes et des enfants en partenariat avec le tissu associatif.
- Envisager l'aménagement d'espaces de jeux et de vie dédiés aux enfants et aux jeunes.
- Accompagner les initiatives et mettre en place les structures favorisant une commune inclusive.

Qualité de vie du territoire – Communication – Vie associative et citoyenne – Culture

La qualité de vie d'un territoire se mesure, entre autres, à la vitalité de son tissu social et aux opportunités offertes à ses habitants de s'y distraire et de s'y impliquer. La commune nouvelle entend :

- Soutenir la vie associative
- Soutenir et accroître la relation avec les administrés
- Renforcer la communication et en diversifier les modalités
- Favoriser les échanges entre associations et harmoniser les modalités précises de demandes de subventions
- Favoriser la vie culturelle du territoire par l'organisation d'événements réguliers et diversifiés tels que, concerts, expositions, etc., en partenariat avec la CMB
- Soutenir et faire découvrir l'activité des artistes installés sur le territoire.
- Favoriser la concertation avec les citoyens et susciter leur participation à la vie locale.

Tourisme et attractivité

La commune nouvelle jouit d'une situation géographique et environnementale très attractive en matière de tourisme. Son littoral préservé, son patrimoine

vernaculaire de qualité, sa qualité de vie et sa proximité avec des sites touristiques d'importance – Mont Saint-Michel, îles anglo-normandes, Granville, etc. – en font un territoire plébiscité par les touristes et résidents secondaires. La commune nouvelle souhaite entretenir cette attractivité en préservant ce qui en fait l'intérêt. Elle entend :

- Valoriser son camping municipal. Prisé pour son caractère naturel et familial, ce camping peut développer une offre à destination des familles tout autant que des cyclotouristes et autres randonneurs, grâce à la mise en place d'hébergements variés et insolites. Il peut également briguer l'obtention d'un label *Camping nature* ou *Clef verte*.
- Faire découvrir aux vacanciers les richesses du terroir par la tenue de marchés faisant appel aux productions locales.
- Proposer un réseau de sentiers de randonnée entretenu et bien balisé en lien avec les différents partenaires intéressés.
- Programmer des manifestations culturelles, de découvertes ou sportives pendant la saison estivale.
- Organiser des visites à caractère patrimonial de la commune.

Finances et fiscalité

La création de la commune nouvelle permet d'optimiser les dépenses de fonctionnement et d'investissement. La Commune nouvelle entend :

- Travailler à la rationalisation des dépenses de fonctionnement grâce à la mise en commun des moyens et des services
- Maintenir une capacité élevée d'investissement
- Harmoniser les taux d'imposition de manière progressive.

Agriculture et conchyliculture

Territoire historiquement agricole et conchylicole, la Commune nouvelle souhaite maintenir les exploitations et entreprises déjà présentes et favoriser l'installation de nouvelles. A cette fin, elle entend :

- Préserver les terres agricoles dans le cadre du PLUi.
- Accompagner l'association Biopousses en tant qu'acteur favorisant l'implantation de nouveaux porteurs de projets.
- Être à l'écoute des exploitants agricoles ou conchylicoles et de leurs projets.

- Favoriser la distribution des produits d'exploitants du territoire, via la cantine de l'école, la restauration de l'EHPAD, la tenue de marchés du terroir.